

## AVIS D'APPELS

### PUBLICITÉ RÉSUMÉE SUPPLÉMENTAIRE

Pouvoir adjudicateur :  
Mairie de La Seyne-sur-Mer, 20, quai Saturnin Fabre, 83500 La Seyne-sur-Mer.  
Adresse du profil d'acheteur : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr).  
Objet de la consultation :  
La présente consultation a pour objet maintenance, l'entretien et le dépannage de dispositifs de climatisation ou climatiseur réversible et de ventilation dans les bâtiments communaux.

Le marché public présente une partie marché à prix global et forfaitaire qui s'exécutera sur la base des prix forfaitaires correspondant à un site, tels que fixés dans la décomposition du prix global et forfaitaire, pour chaque année d'exécution, et une partie accord cadre à bons de commande qui s'exécutera sur la base des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires, valable pour l'ensemble des périodes d'exécution du marché, au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans négociation, ni remise en concurrence sur la base des prix unitaires du bordereau de prix dans les limites suivantes :

Pas de montant minimum annuel.  
Montant maximum annuel : 30.000 € HT.  
Durée du marché :

Le marché prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ou à compter de la date de notification au titulaire si celle-ci est postérieure, et ce jusqu'au 31 décembre 2025. Il pourra être reconduit trois fois par reconduction tacite, pour une durée d'une année civile à chaque fois, soit pour les années 2026, 2027 et 2028.

Renseignements complémentaires :

Les candidats doivent retirer le dossier ou déposer leur offre par transmission électronique sur le site internet : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr).  
Date limite de réception des offres : Le 22 novembre 2024 à 12 heures.  
Numéro d'affaire : 24S0025.

Le présent avis est une publicité résumée supplémentaire.

Les candidats sont invités à se reporter à l'avis de publicité complet paru au BOAMP sous la référence avis n°24-113604 du 08/10/2024 et paru au JOUE avis n°606538-2024 du 08/10/2024.

Un avis rectificatif est également intervenu sous la référence n°6392023-2024 du 22/10/2024 pour le JOUE et n°24-119921 du 22/10/2024 pour le BOAMP.

Date d'envoi du présent avis : 22/10/2024.



Commune de Ramatuelle

### APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Location-gérance d'une boulangerie-pâtisserie à Ramatuelle - 2026-2031.  
Objet : exploitation de la boulangerie du centre du village tout au long de l'année.  
La commune de Ramatuelle propose en location-gérance, un fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie au 3, rue Georges Clemenceau, 83350 Ramatuelle.  
La location gérance donnera lieu au droit à la jouissance des locaux aménagés et du matériel d'exploitation dont ils seront équipés (84,15 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée et 45 m<sup>2</sup> à l'étage).  
L'objectif est de soutenir la fonction de chef-lieu du village, notamment en renforçant ce commerce de bouche essentiel pour attirer la clientèle des quartiers périphériques et développer également l'habitat permanent en proposant des solutions d'hébergement au soutien des projets d'installation de commerce.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique communale :

- Respect de l'environnement ;
- Services de qualité ;
- Tarifs accessibles à tous ;
- Développement de productions agricoles biologiques ;
- Protection de la santé comme de la nature et offre commerciale à l'année.

Les investissements immobiliers, mobiliers et techniques seront pris en charge par la commune.

La gérance sera d'une durée de 5 ans, du 1<sup>er</sup> mars 2026 au 28 février 2031.

Redevance fixe 1.782 € HT révisable annuellement.

Redevance variable : une part variable sur le chiffre d'affaires HT proposée par les candidats.

Dossier de consultation :

Le dossier de consultation est à télécharger sur le site de la mairie de Ramatuelle, sur internet en suivant le cheminement ci-dessous :

Se rendre sur le site officiel de la ville de Ramatuelle : [www.ramatuelle.fr](http://www.ramatuelle.fr).

Sur la page d'accueil, ouvrir l'onglet « Votre Mairie », « Espaces entreprises ».

Le dossier est à télécharger dans la rubrique « appels d'offre ».

Présentation des candidatures et des offres :

La composition du dossier de candidature est précisée dans le règlement de consultation. La visite des locaux est obligatoire.

Les critères d'admission des candidatures et des offres sont indiqués dans le règlement de la consultation.

Dépôt des offres :

Les documents seront transmis par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception postal, ou remis contre récépissé avant la date et l'heure limites à l'adresse indiquée ci-dessous :

Monsieur le Maire, mairie de Ramatuelle, 60, boulevard du 8 Mai 1945, 83350 Ramatuelle.

Le pli portera impérativement les mentions suivantes :

« Offre gérance boulangerie 2024 - » - NE PAS OUVRIRE

Horaires d'ouverture de la mairie : 8 h 30 - 12 heures ; 13 heures - 17 heures.

Date limite de réception des dossiers : jeudi 2 janvier 2025 avant 16 heures.

### PUBLICITÉ RÉSUMÉE SUPPLÉMENTAIRE

Pouvoir adjudicateur :  
Mairie de La Seyne-sur-Mer, 20, quai Saturnin Fabre, 83500 La Seyne-sur-Mer.  
Adresse du profil d'acheteur : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr).  
Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet le lot n°3 fourniture de pièces détachées, accessoires et prestations d'entretien et de réparation pour vélos toutes marques.

Le marché donne lieu à l'établissement d'un accord-cadre à bon de commande multi attributaire qui s'exécutera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans négociation, ni remise en concurrence sur la base des prix unitaires du bordereau de prix quantitatifs estimatifs, ou suivant les prix catalogue assortis d'une remise inscrite au bordereau des taux de remises, ou pour la partie entretien et réparation suivant le prix des devis demandés au titulaire par le pouvoir adjudicateur, dans les limites suivantes :

Montant minimal annuel : 500 EUR HT.

Montant maximal annuel : 15 000 EUR HT.

Sous réserve d'un nombre de candidatures et d'offres acceptables, régulières, appropriées et non anormalement basses suffisantes, le marché pourra être attribué à 3 titulaires.

Durée du marché :

Le marché prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ou de la date de notification au titulaire si celle-ci est postérieure, jusqu'au 31 décembre 2025. Il pourra être reconduit 3 fois par reconduction tacite, pour une durée équivalente pour les années 2026, 2027 et 2028.

Renseignements complémentaires :

Les candidats doivent retirer le dossier ou déposer leur offre par transmission électronique sur le site internet : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr).

Date limite de réception des offres : le 25 novembre 2024 à 12 heures.

Numéro d'affaire : 90MAPA152024.

Le présent avis est une publicité résumée supplémentaire.

Les candidats sont invités à se reporter à l'avis de publicité complet paru au BOAMP sous la référence avis n°24-120273 du 22/10/2024.

Date d'envoi du présent avis : 22/10/2024.

## AVIS RECTIFICATIF

### AVIS RECTIFICATIF DU 22/10/24

SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST, S.E.V.E.  
Mme Liliane BOYER - BP 4002, 83601 Fréjus - Cedex  
Tél. : 04.94.17.66.95 - Fax : 04.94.17.67.59  
Mél : [clrakowski@ville-frejus.fr](mailto:clrakowski@ville-frejus.fr) - Web : <http://seve-eau.fr> Référence : BM/1024/01  
Objet : travaux de réfection de berge de l'Argens sur la commune de Puget-sur-Argens.  
Remise des offres : au lieu de : 07/11/24 à 15 heures au plus tard.  
Lire : 21/11/24 à 15 heures au plus tard.  
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.marches-publics.info>.

## Légales

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2024 à 0,83 € HT pour le Var. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

## AVIS ADMINISTRATIFS



### AVIS AU PUBLIC

#### Projet d'extension de chambre funéraire

M. Sylvain SIGNORET, M. Florent SIGNORET, gérants de l'établissement « Chambre Funéraire de l'Estagnol », sis 5, impasse Lavoisier à La Crau certifiant avoir déposé à la préfecture du Var, conformément à l'article R2223-74 du Code général des collectivités territoriales, un dossier d'extension de chambre funéraire sur le territoire de la commune de La Crau, référence cadastrale AS Parcelle 460.

La chambre, actuellement d'une surface totale de 121,93 m<sup>2</sup>, comprend :

- Une partie publique dont :
  - Un hall ;
  - Trois salons de présentation ;
  - Un bureau ;
  - Un sanitaire accessible aux PMR et PSH.
- Une partie technique dont :
  - Une salle de préparation avec une cellule réfrigérée de 4 cases aménagées ;
  - Un local équipé d'un lave mains ;
  - Un WC - une douche et un vestiaire ;
  - Un garage ;
  - Une réserve.
- L'extension prévue portera sur une superficie supplémentaire de 96,81 m<sup>2</sup> dont :
  - Un salon de présentation supplémentaire de 14,24 m<sup>2</sup> ;
  - Une salle d'exposition pouvant accueillir les familles de 45,27 m<sup>2</sup> ;
  - Lagrandissement de la partie technique (3756 m<sup>2</sup>) afin d'y ajouter 1 cellule réfrigérée de 4 cases aménagées à température positive et 1 cellule de 2 cases aménagées à température positive ou négative.

Au total, la chambre funéraire passera à quatre salons, un hall, une partie technique permettant un total de 10 défunts en cellules réfrigérées.

L'agence se situant à proximité immédiate de la chambre, dispose d'un accès indépendant. Les horaires d'ouverture au public seront 7j/7, 24h/24, accès par digicode (codes d'accès fournis par l'opérateur funéraire habilité choisi par les personnes qui ont qualité pour pouvoir aux funérailles).

La date envisagée de fin de travaux est prévue pour fin janvier 2025.

Cet agrandissement est soumis à décision préfectorale après consultation du conseil municipal concerné et avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

### ARRETE DU 09/08/2024

#### Sanction Administrative à l'encontre de TBS- transports Boudon Sébastien 925 chemin de Poupaillé 13940 Mollèges

ARTICLE 1er.  
Au regard des 5 délits relevés par les procès-verbaux énumérés ci-dessus, conformément à l'article R.3242-6 du code des transports, il est prononcé l'immobilisation de dix (10) véhicules moteurs (type tracteur ou camion) appartenant en pleine propriété, pris en location avec option d'achat ou pris en location simple et exploités par l'entreprise TRANSPORTS SEBASTIEN BOUDON, pour une durée de trois (3) mois, dans des locaux ou sur un terrain désigné par l'entreprise et acceptée par le DREAL.

Les véhicules immobilisés doivent avoir été exploités, dans le cadre de l'activité de transport de la société, pendant une durée d'au moins 6 mois à la date du présent arrêté, ou, à défaut, avoir été mis en circulation depuis moins de 3 ans. Ils devront satisfaire à l'obligation de contrôle technique périodique pendant toute la durée de l'immobilisation.

L'immobilisation des véhicules est mise en œuvre par le DREAL à une date arrêtée par cette dernière dans les 45 jours suivant la notification de la présente décision.

ARTICLE 2.  
Au regard des 5 contraventions de 5 classe et des 14 contraventions de 4<sup>e</sup> classe relevées par les procès-verbaux énumérés ci-dessus, il est prononcé le retrait, conformément à l'article R. 3242-4 du code des transports, de dix (10) copies conformes de la licence de transport communautaire pendant une durée de 3 mois.

Les titres retirés doivent être remis aux agents en charge du contrôle des transports terrestres de la DREAL PACA lors de l'immobilisation des véhicules.

## VIE DES SOCIÉTÉS

CUMA LES GRAVOCHES

### MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL

Société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable  
Siège social : 53, rue de la Mairie - 83390 Puget-Ville RCS de Toulon n° 399 101 195  
N° agrément : 83 372 C  
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 octobre 2024, les associés ont décidé la modification du siège social.  
Il s'en suit l'annonce légale modificative suivante :  
Ancien siège : 53 rue de la Mairie - 83390 Puget-Ville  
Nouveau siège : Chez M. PUGET, 754, chemin du Grand Vallat - 83390 Puget-Ville  
L'inscription modificative interviendra après du RCS tenu au greffe du tribunal de commerce de Toulon.

M. André CAMOUS (président du CA).

## CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 11/10/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : LMJ PACA TRANSPORT.
- Objet social :  
- Le transport routier de tous types de marchandises pour autrui à l'aide de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes ;  
- La location de véhicules avec chauffeur pour le transport routier de tous types de marchandises à l'aide de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes ;  
- Le démantèlement pour autrui à l'aide de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes ;  
- L'achat et la vente de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes ;
- Plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.
- Siège social : 161, allée du Jas, 83640 Plan-d'Aups-Sainte-Baume.
- Capital : 6.000 €.
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Draguignan.
- Président : Jeremy TACHE, demeurant 161 allée du Jas, 83640 Plan-d'Aups-Sainte-Baume.
- Admission aux assemblées et droits de votes : tout actionnaire est convoqué aux assemblées, chaque action donne droit à une vote.

Jeremy TACHE.

## AVIS D'ENQUÊTES



### ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°2024/011 en date du 23 septembre 2024, Madame le Maire de la commune de Flayosc ordonne l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°3 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Conformément à l'article R104-35 du code de l'urbanisme, l'autorité environnementale mentionnée à l'article R. 104-21 a décidé de rendre un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour le projet de PLU dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

L'avis conforme n°CU-2024-3712 du 22 juillet 2024 fait partie du dossier d'enquête publique. Monsieur Joël BARRIERE a été désigné Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulon par décision n° E24000037 / 83 en date du 1er août 2024.

L'enquête se déroulera à la mairie de Flayosc, avenue Angelin German, du lundi 21 octobre 2024, horaires d'ouverture 8h30, au mardi 19 novembre 2024, horaires de clôture 17h00.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la mairie de Flayosc : [www.flayosc.fr](http://www.flayosc.fr)

Un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie de Flayosc, située Avenue Angelin German, pour consultation du dossier d'enquête.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions du lundi 21 octobre 2024 à 8h30, au mardi 19 novembre 2024 à 17h00 :

sur le registre papier disponible à la Mairie, avenue Angelin German, aux horaires d'ouverture habituels

par courrier postal à l'adresse : Monsieur le commissaire enquêteur, « enquête publique modification n°3 du PLU », Avenue Angelin German 83780 FLAYOSC

Et auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences organisées à la mairie, située avenue Angelin German 83780 Flayosc.

Le commissaire enquêteur recevra le public, à la mairie, avenue Angelin German, aux jours et horaires suivants :

- Lundi 21 octobre 2024, de 8h30 à 12h00, ouverture de l'enquête publique

- Mardi 29 octobre 2024, de 13h30 à 17h00 ;

- Mercredi 6 novembre 2024, de 8h30 à 12h00 ;

- Vendredi 15 novembre 2024, de 8h30 à 12h00 ;

- Mardi 19 novembre 2024, de 13h30 à 17h00, clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet [www.flayosc.fr](http://www.flayosc.fr) et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toutes les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées par courrier, auprès de Madame le Maire de Flayosc, par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Flayosc « enquête publique modification n°3 du PLU

Avenue Angelin German 83780 Flayosc, ou par téléphone : 04 94 70 40 03.

## FORMALITÉS DIVERSES

### CESSATION DE GARANTIE

Additif

HO/SP 33 233  
Comme suite au communiqué paru dans Var-Matin - Edition Var du 18/06/2024, la société de caution mutuelle des professions immobilières du Var SO.C.A.F. 26, avenue de Suffren, 75015 Paris, fait savoir que la S.A.R.L. AGENCE DU VIEUX PORT-ERA, boulevard de la Plage, La Favière, rés. Athéna, 83230 Bornes-les-Mimosas, n° SIREN 34173822 bénéficie de la garantie de GALIAN, 89, rue la Boétie, 75008 Paris, qui reprend avec tous ses effets l'antériorité de la garantie financière de la SO.C.A.F. qui a cessé le 21 juin 2024 à minuit.  
En conséquence, les créances, s'il en existe, devront être produites au siège du nouveau garant : GALIAN, 89, rue la Boétie 75008 Paris.

### CESSATION DE GARANTIE

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité AGENCE MEDITERRANEENNE CITYA AGENCE MEDITERRANEENNE, 44, avenue Noël Verlaque, 83500 La Seyne-sur-Mer, immatriculée au RCS 301761649, pour son activité de :  
- Syndic de copropriétés depuis le 18/04/1986  
après des son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin trois jours francs après la publication du présent avis.  
Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89, rue la Boétie, 75008 Paris, dans les trois mois de la présente insertion.  
Il est précisé que cette fin de garantie pour l'activité de « syndic de copropriétés » intervient à la suite d'une opération effectuée au profit de SABL IMMO, client-sociétaire n°171383, RCS 417909538, domicilié au 44, avenue Noël Verlaque, 83500 La Seyne-sur-Mer, bénéficiant de la garantie financière auprès de GALIAN Assurances.

### REGIMES MATRIMONIAUX

Suivant acte reçu par M<sup>r</sup> T. BAIN, le 12/10/2024, M. FAIDHERBE Amstrong et Mme DUVERGER Nathalie Simone Santa son épouse, demeurant ensemble à Fréjus (83600), 45, rue Gallus, mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable célébré à la mairie de Saint-Raphaël (83700), le 16/08/1994, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté à l'époux survivant. Les positions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à M<sup>r</sup> T. BAIN, notaire à Draguignan (83300), 3, boulevard Georges Clemenceau ou il est fait élection de domicile.  
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

Pour avis.